



CLASSIQUES
GARNIER

« Bulletin de la Société », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne Série VIII* ,
n° 25 - 26, 2002 – 1, p. 128-128

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12196-1.p.0132](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12196-1.p.0132)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2002. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2002

Les cotisations n'avaient pas varié depuis 1995. L'augmentation des coûts de réalisation du Bulletin nous impose de procéder à un réajustement de leurs tarifs en même temps qu'à leur expression en euros (€).

La cotisation de base, fixée l'an dernier à 170 FF, soit l'équivalent de 25,92 €, est donc portée à 28 €, ce qui correspond à une augmentation de 8% (2,08 €, ou 13,60 FF). Vous êtes instamment prié(e) de vous en acquitter au début de l'année civile 2002. Si vous avez également à payer des cotisations oubliées au cours des précédentes années, veuillez en libeller la somme en €, par conversion des montants indiqués sur les précédents bulletins.

	U. E. et Suisse	Hors U.E.
Sociétaires	28 €	32 €
Etudiants	10 €	15 €
Donateurs	33 €	42 €
Bienfaiteurs	42 €	49 €
Personnes morales	33 € (soit 200 + 16 = 216 FF = 32,9 €)	36 € (soit 220 + 17,6 = 237,6 FF = 36,22 €)

Veuillez adresser à la boîte postale de l'Association (S.I.A.M., B.P. 07 Paris-Mouffetard, 75221 Paris Cedex 05) un chèque postal ou bancaire établi au nom de la S.I.A.M. (CCP 0627 195 P 020).

Merci de votre indispensable soutien.